



CONSULTATION PUBLIQUE PLPDMA

du 06 février au 03 mars 2023

Synthèse des contributions

68

personnes ont apporté une contribution



110

remarques exprimées

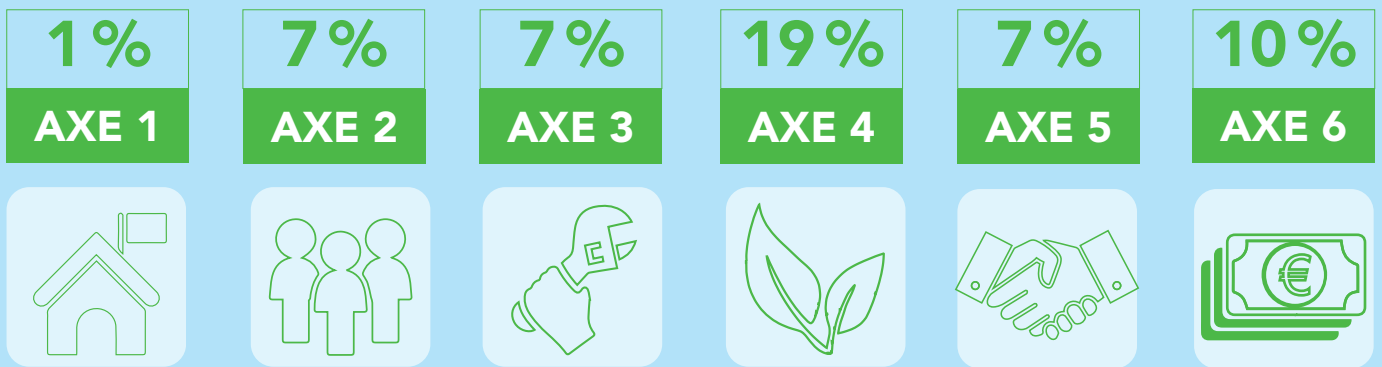


48 % des remarques exprimées sans rapport avec le projet de PLPDMA

52 %

des remarques en **rapport direct** avec le sujet de la consultation

Répartition des remarques par thématiques



LES 6 AXES du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SMITOM et de ses adhérents



AXE 1

> Le SMITOM et ses adhérents montrent l'exemple



AXE 3

> Donner, réparer, réemployer



AXE 5

> Les professionnels s'engagent



AXE 2

> Des solutions pour tous



AXE 4

> Éviter les biodéchets



AXE 6

> Une tarification qui encourage au changement de pratiques



LE DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS

par thématique



AXE 1

> ÉCO-EXEMPLARITÉ LE SMITOM ET SES ADHÉRENTS MONTRENT L'EXEMPLE

1 contribution déjà intégrée au programme : avis favorable à la verbalisation des dépôts sauvages.



AXE 2

> SENSIBILISATION / CONSO RESPONSABLE / RÉDUCTION DES DÉCHETS MARINS DES SOLUTIONS POUR TOUS

6 contributions déjà intégrées au programme : poursuivre et/ou renforcer la sensibilisation : ateliers, écoles, communication (5) - organiser des campagnes de nettoyage de la nature (1).

1 contribution à intégrer dans le PLPDMA : mise en place de caméras pour le contrôle et la verbalisation au niveau des colonnes textiles.



AXE 3

> AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS DONNER RÉPARER RÉEMPLOYER

7 contributions déjà intégrées au programme : développer le vrac (3) - développer des ressourceries / repair cafés (2) - création d'espaces réemploi dans les déchèteries (1) informer sur les entreprises de réparation (1).

Autres contributions (2) : Bons de reprise remis en recyclerie, lors du dépôt, d'objets à utiliser dans les commerces locaux (principe de la consigne) (1) - créer des partenariats pour l'accès à la ressourcerie annexée à la déchèterie de pro vins gérée par le SMETOM GEEODE (1).



AXE 4

> LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE / RÉDUIRE LA PRO- DUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX / ENCOURAGER LE COMPOSTAGE ÉVITER LES BIODÉCHETS

14 contributions déjà intégrées au programme : avis favorables au développement du compostage ou pour la mise à disposition de composteurs gratuits.

7 contributions à intégrer dans le PLPDMA : distribution de poules (3) - promotions d'initiatives de vente à prix réduit d'invendus alimentaires encore consommables (1) - organisation de campagne de broyage chez les habitants par les EPCI (3).

Autres contributions (2) : inquiétudes sur le compostage (odeurs, nuisibles, limite de place et des types de déchets compostables).



AXE 5

> RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP LES PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

8 contributions déjà intégrées au programme : sensibiliser les professionnels pour réduire les emballages (3) - développer le système de consigne (3) - améliorer l'accès des déchèteries aux professionnels pour lutter contre les dépôts sauvages (2).



AXE 6

> UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES UNE TARIFICATION QUI ENCOU- RAGE LE CHANGEMENT DE PRATIQUE

Autres contributions (10) : Personnes favorables à la tarification incitative (TI) parfois sous conditions : bacs cadencés, TI portant uniquement sur les ordures ménagères et non la collecte sélective, distribution de composteurs individuels... (4) - personnes inquiètes à propos de la mise en place de la TI : risques de dépôts sauvages, utilisation non désirée de sa poubelle par des tiers, manque d'informations sur les tarifs, risque de facturation élevée pour les familles avec de jeunes enfants (6).

i

Le projet de PLPDMA 2022-2027 a été accueilli favorablement par les habitants. Même si des remarques « hors-sujet » ont été formulées, la plupart des actions proposées suscitent l'adhésion des citoyens.